

ASSEMBLÉE NATIONALE

26 avril 2024

SOUVERAINETÉ EN MATIÈRE AGRICOLE ET LE RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS EN AGRICULTURE - (N° 2436)

Tombé

AMENDEMENT

N ° CE3373

présenté par

M. Girardin, rapporteur, Mme Le Peih, rapporteure M. Lavergne, rapporteur et M. Lecamp,
rapporteur

ARTICLE PREMIER

À l'alinéa 16, substituer aux mots :

« agricoles au sein du public scolaire, mais aussi parmi »

les mots :

« chez les élèves et les étudiants pour exercer une profession relevant du secteur agricole, mais également chez ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle.